Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source :
https://www.sortirdunucleaire.org/France-Orano-Cycle-La-Hague-Absence-de-surveillance-un-essai-realise-au-dessus-d-une-cuve-de-produits-de-fission-sans-respecter-les-consignes-de-surete

17 octobre 2018

France : Orano Cycle La Hague : Absence de surveillance : un essai réalisé au dessus d'une cuve de produits de fission sans respecter les consignes de sûreté

Le 17 octobre 2018, l'exploitant de l'atelier R2 de l'usine UP2-800 de La Hague, atelier qui assure l'extraction de plutonium et d'uranium et la concentration des produits de fissions, a déclaré un évènement significatif pour la sûreté. Un essai a été conduit sur un pont de manutention surplombant une cuve pleine de produits de fission. Une des consignes préalables essentielle en terme de sûreté n'a pas été respectée, à savoir vérifier le niveau de radioactivité du contenu de la cuve qui doit être limité.

Ce que dit l'ASN :

Réalisation d'un essai d'un pont de l'atelier R2 dans des conditions de sûreté inappropriées

Publié le 25/10/2018

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP2 800) - Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Le 17 octobre 2018, ORANO Cycle a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect de l'une des dispositions prévues pour la réalisation d'un essai réglementaire du pont de manutention 3094-104 de l'atelier R2 [1].

Cet atelier comporte des **ponts de manutention, qui doivent être contrôlés par des essais réglementaires** annuels. Ces essais consistent à **vérifier, en présence d'un organisme de**

contrôle, le bon fonctionnement du système de freinage à la charge maximale utile (CMU) du pont contrôlé, ainsi que son système limiteur de charge, qui empêche de lever une charge excédant 110 % de la CMU.

Le 2 octobre 2018, les intervenants extérieurs en charge de la réalisation des essais réglementaires devaient contrôler un pont de manutention qui était condamné. Pour ce faire, ils ont demandé à l'exploitant la clé de décondamnation du pont. **Une fois l'essai réalisé, les intervenants extérieurs ont décidé de réaliser l'essai réglementaire du pont 3094-104, qui était également condamné, cela sans en informer l'exploitant**. La clé pour les organes de condamnation étant commune aux ponts de manutention au sein de l'atelier R2, **les intervenants extérieurs ont procédé à l'essai, mais sans s'assurer du respect d'une des deux conditions de la consigne d'utilisation de ce pont, qui porte sur la limitation de l'activité radioactive contenue dans la cuve 3110-13 de produits de fissionsituée en dessous de la zone d'essai du pont**. Comme l'atelier R2 était en fonctionnement normal, la cuve 3110-13 était exploitée en régime nominal, sans limitation particulière de volume de solutions.

Le 15 octobre 2018, l'exploitant a fait un point sur la préparation de l'essai réglementaire du pont 3094-104, à effectuer avant le 17 octobre. Il a réalisé qu'il avait déjà été mené avec succès. Il a alors vérifié les conditions dans lesquelles cet essai avait été pratiqué et a identifié le non-respect d'une des deux consignes préalables à la réalisation de l'essai.

Cet événement n'a pas eu d'incidence sur le personnel, ni sur l'environnement. Cependant, **en raison du non-respect de consignes d'exploitation, celui-ci a été classé au niveau 1** de l'échelle INES.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Realisation-d-un-essai-d-un-pont-de-l-atelier-R2-dans-des-conditions-de-surete-inappropriees

---

Ce que dit Orano Cycle :

Classement d'un événement au niveau 1 pour non-respect d'une consigne lors d'un test de charge

Le 18/10/18

Le 15 octobre 2018, dans l'atelier d'extraction chimique de l'usine UP2-800 [2], il a été constaté qu'une des deux conditions d'utilisation d'un pont de manutention pour essai réglementaire avec charge d'essai, n'avait pas été respectée.

Les investigations montrent que l**es intervenants avaient procédé à l'essai règlementaire d'un pont sans autorisation préalable du chef de quart ; ce qui ne leur a pas permis de prendre connaissance des exigences applicables pour la réalisation de cet essai**.

L'événement n'a pas eu de conséquence pour le personnel, l'environnement et l'installation concernée. Toutefois, l'analyse ayant conduit à l'identification d'un **non-respect de consignes d'exploitation relative aux opérations de maintenance**, il est proposé à l'Autorité de Sûreté Nucléaire de classer cet événement au niveau 1 sur l'échelle INES [3].

https://orano.group/fr/groupe/toutes-nos-actualites/nos-actualites-locales/actualites-la-hague/2018/octobre/classement-evenement-niveau-1-pour-non-respect-consigne-lors-d-un-test-de-charge

Notes

[1] L’atelier R2 assure pour l’usine UP2-800, l’extraction du plutonium et de l’uranium, ainsi que la concentration des produits de fission contenus dans les assemblages de combustibles traités par les usines en fonctionnement de La Hague.

[2] L’atelier d’extraction chimique de l’usine UP2-800 assure la séparation des matières valorisables et des résidus ultimes.

[3] Echelle INES : International Nuclear Event Scale (échelle de gravité des événements nucléaires) graduées jusqu’à 7.